presenta que les amis politiques de la presenta marchaiaut et pagissaient que sur un mot d'ordre partir de Paris, nous avent seminaut etc. I de la company d

de l'Alsaco-Lorreline eu Reichetag, se plus de Paris que de Berlia. Il se borne a couler la voix de la conscience publique, et san représentante se preunent conseil que des intérêts et des sentiments de pays qui les a élus. ...

Nous la avons rien à changer à cette inclaration ; s'il est vrai que les malburde de la maturité des nations comme celle des individus, la population alsocianne-lorraine est mûre pour une action politique spontanée et indépen dance de toute suggestion extérieure. Nous commes en fait de vouloir et d'agrique suivent avec un tendre intérêt toutes mus visseitudes et qui partagent toutes par une intervention maladroite dans nos mais de la configuration de difficultes de noire situation par une intervention maladroite dans nos maires.

AVIS CONCERNANT LES ASPIRANTES AUX BREVETS DE CAPACITÉ

On lit dans le Journal officiel:

Un cartain nombre de familes et de directrices d'établissements publics et libres ont demandé si la condition d'âge imposée aux aspirantes par l'article 3 de décret du 4 janvier serait exigée des la session de mars 1831.

Une telle interprétation de l'article 5 agrait excessive : elle jetterait le trouble dans les étules commencées et imprimerait à la réglémentation nouvelle un véritable caractère de rétroactivité.

Au moment, en effet, où le décret et l'arrêté de janvier ont été publiés, la période d'inscription, pour la session de mars, état virtuellement ouverte, et bon nombre d'aspirantes avaient demande ou allaient demander leur inscription. Si jeur demande était repous-ée, elles seraient frustées d'une sorte de droit acquis qu'on ne saurait équitablement leur contester.

En conséquence, le ministre de l'instruction publique a décidé :

1º Que les aspirantes qui justifieraient de seize ans révolus au jour de l'ouverture de la session de mars 1881 seraient admises à subir l'examen du brevet étémentaire ;

2º Que celles d'entre les aspirantes qui

nentaire ; 2º Que celles d'entre les aspirantes qui 2º Que celles d'entre les aspirantes qui chopergiant à cette session continueraient pour du bénéfice de la décision prise à leur égard et pourraient se représenter aux sessions ultérieures de 1881; 3º Que les aspirantes au brevet supérieur seraient admises à concourir à la session de Mars 1831, à la condition d'avoir 17 ans au jour de l'ouverture de la cestion.

Heat entendu, d'ailleurs, que cette meaure exceptionnelle ne pourra s'appliquer qu'à la catégoris dont il vient d'être parlé, et que les articles 5 et 7 du décret re-prondrent tonts leur force lors de la ses-alon suivante, les raisons qui s'opposent à l'application, en quelque sorte rétroac-tive, de ces articles à la session de mars se pouvant être invoquées pour celle de juillet.

palliet.

AVIS

sciatif aux matières de l'examen du
brecet supérieur
(Session de mars 1881)

Os s'est préoccupé de savoir si les dispositions de l'arrêtic du 5 janvier, concerant les matières de l'examen du brevet
supérieur, sersiont appliquées dès lu session de mars 1831.

La réponse ne saurait être qu'affirmaties, puisque l'article 29 de cet arrêté le
rend exécutoire « à partir du jour de sa
publication.

read executoire a a partir du jour de sa publication.

Tantefois, l'administration croit devoir informé les intéresséequ'elle a pris les mesures, nécessaires pour tenir compte aux, candidats de cette session des cond titons particulières où ils se trouveront par suite de la publication très récente cella nouvelle réglementation et par suite de l'absencede programme complet- et détaillé.

de l'absencede programme complete et detailé.

1º Pour les épreuves écrites, l'administration, à qui est laissé le choix des aujets d'épreuve, usera de cette liberté de manière à acuvegarder les intérêts des candidats: d'une part, elle choisira les suriets de la session de mars parmi les malières qui antérieurement faisaient déjà partie de programme des épreuves écrites; d'autre part, pour les queiques questions qui jusqu'iei n'étaient l'objet que l'interragations orales, et qui donnent lieu maintenant à une épreuve écrite, les aujets choisis par l'administration ne désirement requises, et la seule différence consister à faire constater ces précedemment requises, et la seule différence consister à faire constater ces procedemment par une courte rédaction, contra de questions ou d'exercices au ta-

bleau noir. 6 0n a demandé, en particulier, si la réométrie, l'algèbre, l'agriculture feraient

on's demandé, en particulier, el la sesamirite, l'algèbre, l'agriculture feraient partie des matières de l'examen pour les aspirantes. Le décret du 22 janvier, publié au Journal officiel du 25, répondingativement à cette question, puisque ces diveres matières n'estrent pas dans le programme de l'enseignement des écolies normales de filles, et que l'examen du bévet supérieur ne peut en aucun cas, dépasser les limites de l'enseignement des écoles normales, (Art.19 et 30 de l'arreite du 5 janvier.)

12 Pour les épreuves orales, l'administration enverra en temps utile aux commissions d'examen les instructions nécessaires pour qu'à la session de mars les examinateurs se r nferment dans les limites de l'ancien examen. Ce résultat est d'autant plus facile à atteindre que les cadres de l'examen oral sont à peine modifiée par la nouvelle réglementation.

La gymassitique seule, rendue obligatoire par la loi du 27 janvier 1879, donne lieu aun examen nouveau, lequel, jusqu'à la publication d'un programme spécial, ne pourra consister, pour les aspirantes, qu'en un petit noubre de que tions théoriques élémentaires.

Le correspondant berlinois de la République française nous apprend que la plupart des journaux prussiens ont reproduit sainedi, des extraits d'un article anonyme de la semaine militaire qui mérite assurément d'être mis en rehet. Il soutient l'utilité de l'es-

ment décisif, il invoque l'influence que cette escrime peut avoir sur le moral du soldat en le dressant à l'offensive, ce lui inspirant le goût de l'attaque et le mépris de la mort et du danger.

Qu'elle vienne de l'Est ou de l'Ouest, ou des deux côtés à la fois, dit l'anteur de cet article, une lutte terrible se prépare pour nous, une lutte cons l'existence de la nation, une lutte a mort, dans laquelle chaque nerf, chaque fibre devra se tendre à son maximum, combat gigantesque et de chaque fibre devra se tendre à son maximum, combat gigantesque et de longue durée, dans lequel nous n'avons pas à compter sur des succès comme en 1866 et 1870, mais plutôt sur de rudes coups. de sensibles revers peut-être. C'est alors qu'on verra de quel prix, de quel poids à la guerre sont les éléments moraux et l'énergie de la volonté. Puissions-nous en un jour de détresse n'avoir nous à faire en jour de détresse n'avoir nous à faire en jour de détresse n'avoir pas à faire en vain appel à l'esprit de l'armée! »

Une statistique
Le ministre de l'instruction publique
vient de publier une statistique très cu-Le ministre de l'instruction publique vient de publier une statistique très curieuse des examens de baccalauréat pendant la session d'octobre-novembre 1880. Pour le baccalauréat ès-lettres (1° partie), le nombre des canditats examinés était de 3,837. Sur ce nombre, 1,986 ont été diminés après l'épreuve écrite et 320 après l'èpreuve crale. 1,531 ont été admis au grade, soit une moyenne de 37 0/0. La moyenne la plus forte, 47 0/0, a été obtenue devant la faculté de Nancy. Viennent ensuite Montpellier 46 0/0, Rennes 46 0/0, Paris 42 0/0, Besançon et Poitiers 41 0/0. Enfin, au dernier échelon, Aix avec 29 0/0.

Sur le nombre des admis, 3 ont obtenu la note bien, 148 asses bien et 1,381 passable.

Pour la seconde partie du baccalauréat ès lettres, la moyenne des admissions est plus élevée que pour la première. Elle est de 41 0/0. Sur 2,620 candidats examinés, 1,155 ont été admis au grade. La moyenne, la plus élevée, 63 0/0, a été obtenue devant la faculté de Dijon; viennent ensuite Rennes 6) 0/0, Grenoble et Be-ançon 50 0/0, Paris 48 1/0, Montpellier 45 0/0. La faculté de Clermont vient en dernier avec 31 0/0.

Sur les 1,154 admis, 1 a obtenu la note bién, 98 la note assez bien et 1,054 passable.

Les examens lu baccalauréat ès-sciences complet ont donné les résultats sui-

Sur 168 1,154 admis, 1 a obtenu la note bién, 98 la note assez bien et 1,054 passable.

Les examens du baccalauréal ès-sciences complet ont donné les résultats suivants: sur 1,624 examinés 9:6 ont été refusés après l'épreuve crale et 543 ont été admis, 2 avec la note bien, 60 avec assez bien et 472 avec passable. C'est une moyenne de 33 0/3 d'admis sur le nombre total des candidats. La plus forte moyenne, 53 0/0, a été obtenue par la faculté de Clermont; viennent ensuite Nancy, 51 0/0; Dijon, 44 0/0; Lyon, 39 0/0; Montpellier et Rennes, 35 0/0; Paris et Grenoble viennent en dernier avec 27 0/0.

Pour le baccalauréat restreint, 492 candidats se sont présentés, 237 ont été éliminés après l'épreuve écrite, 46 après l'èpreuve orale et 209 ont été aimis, soit une proportion de 42 1/0. La plus forte moyenne a été obtenue par la faculté de Lyon, 69 0/0. Viennent ensuite, Grenoble 66 0/0; Clermont, 61 0/0; Besançon, 58 0/0; Paris et Bordeaux, 43 0/0; Caen, Dijon et Marseille, 41 0/0. La plus faible moyenne est celle de la faculté de Lille, 20 0/0. Un des admis a obtenu la note bien, 32 assez bien et 175 passable.

Quelques mots sur la rage

En écrivant encore quelques lignes sur ce sujet, je sais bien à quoi je m'expose, mais, na foi, tant pis Il le nest de la rage comme de l'alcoolisme, elje fait des progrès inquiétants, et je puis bien, dans l'interêt de mes semblables, m'exposer un peu aux injures des trop grands amis les chiens. Il est des personnes qui ne veulent pas que l'on touche au chien, ni mêmeque l'on en dise du mal. Pour elles, le chien doit être inviolable, ni plus ni moins qu'un membre du Parlement. Il serait, d'ailleurs, tout à fait illusoire de chercher à les dissuader; avant même d'avoir entendu l'exposé des griefs, ils vous renvoient tout de suite à Buffon, qui est un oracle pour eux. Qui a dit que le chien était un ami de l'homme? Buffon, n'est-il pas vrai ? En bien, après Buffon, n'est-il pas vrai ? En bien, après Buffon, il faut se taire, monsieur! Vous comprenez que toutes vos raisons ne signifient rien, quand M. de Buffon a dit quelque chose.

La société protectrice des animaux qui, La société protectrice des animaux qui, tout animée qu'elle est des meilleures intentions, dépasse quelquefois les limites permises, serait capable de nos jours, de faire un procès à Alcibiade pour avoir coupé la queue de son chien. Elle a, pour elle, toutes ces honnètes et charitables personnes, auxquelles les joies et les affections de la famille sont généralement inconnues, et qui, n'ayant point d'enfant à élever, passent leur temps à hobiller, à peigner, à bichonner ces affreuses petites bêtes à longs poris, dont la seule qualité appréciable est de faire entrer quelques pièces de cent sous dans fes caisses du trèsor. Je voudrais que ces cynophiles enragées prissent lecture d'une brochure que je viens de parcourir et qui démontre clair comme le jour, que cette terrible maladie de la rage se manifeste sonts.

irèsor. Je voudrais que ces cynophiles enragées prissent lecture d'une brochure que je viens de parcourir et qui démontre clair comme le jour, que cette terrible maladie de la rage se manifeste apontanement chez ces individus de la race canine, sèquestrés, auxquels toute relation est strictement inferdite avec les chiens du dehors, et qui passent leur vie à quitter les génoux de leur maîtresse pour leur niche capitonnée.

Cette brochure est de M. Simon vétérinaire, et je confesse qu'elle prést pas rassurante. On y voit bien que les bêtes atteintes de la maladie se jettent de préférence sur leurs congénères ou sur les autres animaux, et que l'homme est le dernier objet de leurs attaques : sans doute un reste de respect, disons d'affection, si vous voulez, pour ne point être désagréable à ceux, qui croient à l'impeccabilité des chiens! Mais, ce n'est pas la règle générale; il est facile de s'en convaincre par la statistique des victimes. M. Simon, avec un courage digne de tout éloge, s'est beaucoup occupé de la rage, et sa brochure contient des observations extrémement curieuses, et après lesquelles, il serait oiseux de contester, ce que quelques-uns ont fait, la parfaite innocuité du virus rabique du chien sur l'organisme de l'homme.

Il est possible que, dans tout cela, l'imagination joue un grand rôle, et que l'homme mordu par un chien enragé active le mal et le rende incurable par les frayeurs qu'il se fait. Il faut confesser qu'il y a bien de quoi. Mais les observations de M. Simon, a c-t égard, sont irrécusables, et il ne cite pas de cas qui r'at été suivi de mort, dans les tortures que l'on sait, une des morts les

plus horribles qu'il soit poss bie derever Les premiers symptômes du mai sont loin de suivre une marche régulière. Tantôt la maladie se déclare peu de jours après la morsure ; souvent, des mois peuvent se passer sans qu'il an soit note et l'on a vu des mortue reseentir les premières atteintes de la rage, plus d'un an après la morsure. Comment voudraiton, en présence de telles bizarreries, de telles caprices, que l'imagination ne travaillât pas 'N'y a-t-il pas de quoi devenir fou, quand on attend, pendant des mois, du jour au lendemain, l'apparition d'un symptôme qui équivaut à un arrêt de mort f

A côté de ces constatations peu rassurantes, il en est d'autres qui démontrent l'inanité de certains préjugés. Ainsi, s'il est démontré que le chien atteint de rage peut transmettre sa maladie à tous les animaux et à l'homme, il paralt extrêmement peobable que la transmission n'est à craindre que par des chiens. C'est ainsi que l'auteur de la brochure, dans une de ses intéressantes observations, rapporte qu'une jument atteinte de rage, après avoir été mordue par un chien, a ellemême mordu, et grièvement, un homme dont la blessure n'a eu aucune suite grave. Donc, le chien reul est sapte à transmettre la rage, c'est lui le sepi coupable et c'est de lui qu'il faut se défier aulant que possible, jusqu'a ca que le moyen soit trouvé, si on le trouve jamas, derendre inoffensive cette morsure dont les effets sont aujourd'hui si affreux.

freux.
D'après l'observateur attentif dont je freux.
D'après l'observateur attenif dont je parle, la rage se développe de deux manières, choz le chien, spontanement et par contagion. Il attribue, à la rage spontanée une cause purement physiologique et qui doit appeler forcément l'attention de ceux qui ont titre de prendre des mesures de police pour préserver le public. Elle résulterait d'une continence farcée et de plus, il paraltrait que, dans tous jes cas, sans exception, elle se manifeste chez le mâle. Assurement, les chiens errants ne sont pas exempts de la rage, quoique à l'abri de la continence signale; mais ce sont des enrages par contagion, c'est-à dire qu'ils ont été mordus, et qu'ils transmettront la maladie, comme ils l'ont reque, en se jetant sur les chiens qu'ils rencontreront, car c'est sur son congénère que le chien enragé se jette de preférence

Il est certain que le danger n'aurait pas pris les proportions inquiétantes qu'il a aujourd'hui, si par une n'egligence inexcusable, les propriétaires de chiens malades ne les ahataient qu'à la dernière extrémité et même si quelques-uns vou-

inexcusable, les proprietaires de chiens malades ne les ahataient qu'à la dernière extrémité et même si quelques-uns voulaient ne pas croire à la ma lie de leurs bêtes. Car, d'après M. Simon qui a été à même de voir cela bien des fois, si l'on en croyait les propriétaires de chiens malades, surtout les femmes, il n'y aurait jamais une soule hête enragée. Quoi qu'is en pensent, et si aveuglés qu'its soient par leur affection, le danger vaut qu'on y songe et qu'on sien défende. Jamais on n'a tué plus de chiens que de nos jours, et ce n'est pas un mince courage qu'il faut, pour affronter, même armé, une bête euragée ou signalée comme telle. Mais, quand celle-ci est morte, il en reste d'autres, toutes celles qu'elle a mordues et qu'il est impossible de retrouver. C'est surtout cette rage par contagion qui constitue le péril grave, le péril quoditien des rues auquel nous sommes tous exposés et dont on signale des cas si nombeux.
C'est à l'administration de voir la meilleure manière de s'y prendre et d'aviser,

beux.

C'est à l'administration de voir la meilleure manière de s'y prendre et d'avisor, malgré les protestations, dont elle n'a point à s'effrayer, de tous les amis des chiens, qui se moquent un peu trop des hommes. Les barbares, quoi qu'on en dise, ne sont pas ceux qui prèc ient, comme moi, la croisade coutre les chiens dont le meilleur peut devenir un danger; mais ceux qui, pour le plaisir d'orner leur appartement d'une bête, ou très rare; ou rare à force d'être commume, et qui leur tient compagnie, les mettent à la diète que l'on sait, et les prennent sous leur br.s, au dehors, pour être bien certains qu'ils n'auront point de conversations dangereuses. Dans ce cas, et si.la très vraisemblable opinion de M. Simou est vraisemblable opinion de M. Simou est vraisenblable opinion de Sollicitude pour les chiens que pour les chais On trouve bien les chiens pour leur faire payer l'impôt; on les trouvera tout aussi bien pour leur imposer un autre sacrifice, et pour les empêcher d'avoir faim en leur coupant les vivres. Jean de Nivelle.

NOUVELLES MILITAIRES

Les retraités antérieurement a la loi de 1878

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux officiers, sous-officiers et soldats retraités avant 1878, ainsi qu'aux veuves pensionnées d'après les lois de 1831 et de 1861 que le nouveau rapport de M. Paul Casimir-Périer, demandant l'assimilation à peu près complète des anciennes pensions aux nouvelles, vient d'étre imprimé et sera déposé dans quelques jours sur le bureau de la Chambre des deputés.

Nous analyserons ce rapport dès que l'insertion en aura été faite au Journal officiel.

Le service des places

Le service des places Le service des places

Le projet de décret portant règlement
du service des places et vil es de garnison
vient d'être soumis au conseil d'Etat, qui
a commencé à l'examiner lundi. L'avis
préalable de cette assemblée est nécessaire, on le sait, pour tour les actes ayant
le caractère de règlement d'administration publique et pour les décrets qui intéressent plusieurs ministères.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Voici les résultats qui nous sont parvenus, jusqu'ici, sur les scrutins qui ont, eu lieu dimanche, 23 janvier, pour l'élection des Maires et Adjoints :

lieu dimanche, 23 janvier, pour l'élection des Maires et Aojoibts :

Arrondissement de Cambrai. — Troisville, Maire M. Rigaut : Adjoint, M. Bourgcois. — Abancourt, M. M. V. Leoaes ; A. M. F. Leones. — Anneux, M. M. Panien ; A. M. Crépia. — Aubencheul-au-Bac, M. M. Fontaine ; A. M. Dhénin. — Audencourt, M. M. C. Nicolas; A. M. Marlin. — Bauteux, M. M. Crépin ; A. M. Trociaet. — Bantigoy, M. M. Foveau ; A. M. Trociaet. — Bantouzelle, M. M. Millet; A. M. Lombrain. — Bazuel, M. M. Besse, en remplacement de M. Golfart; A. M. Lemaire. — Beaumout, M. M. Desjardins, en remplacement de M. Meriaux ; A. M. Priot. — Berülers, M. M. Norman, en remplacement de M. Villette ; A. M. Richet, A. M. Humbert.

Boussières, M. M. Senez; A. M. Ledieu. — Briastre, M. Valez; A. M. Laforge. — Cagnoncies, M. M. Valez; A. M. Ledieu. — Briastre, M. M. Valez; A. M. Laforge. — Cagnoncies, M. M. Lefebvre en remplacement de M. Baeler, A. M. Lemaire. — Cauter, M. M. Ledieu; A. M. Lefbvro. — Caudry, M. M. Fontaine; A. M. Debail et Lemaire. — Clâry, M. M. Foloz en remplacement de M. Mericourt; A. M. H. Bricourt, A. M. H. Bricourt, A. M. H. Bricourt, M. M. Leroy en remplacement de M. H. Bricourt, M. M. Levaliers, M. M. Devalily. — Cuviliers, de M. Devalily. — Cuviliers,

Delaye on remplatement de M. Marouné r. M. Bescaudan — Escaufouvres, M. M. avvin en remplatement de M. Bassert; A. M. Brabaut, — Esnes, M. M. J. Lasins; A. M. Lasins, — Eswars, M. M. Salez; A. M. Le-

M. Brabast. — Esnes, M. M. J. Lassins; A. M. II. Lasiins; — Eswars, M. M. Salez, A. M. Lelong.

Etrung, maire M. Stiévenard; adjoint M. Boulet. — Flesquières M. M. Solau; A. M. Coupez. — Fontaine-au-Pire, M.M. Demse; A. M. Lenotte. — Forenville, M.M. J. Bennse; A. M. D. Banse. — Gonneilee, M.M. Derer, A. M. D. Banse. — Gonneilee, M.M. Derer, A. M. D. Banse. — Gonneilee, M.M. Derer, A. M. Dubois. — Gouzeaucourt, M.M. Tordoux, en remplace ment de M. Petit, A. M. Desjardins. — H. M. Lerglet, M.M. Tribout; M.M. Berlaut. — Honnechy, M.M. Sautier, on remplacement de M. Lerglete; A. M. Lerglete. — Iwuy, M.M. Queulain; A. M. Flivet-Derieux. — Lesdau, Maire, M. Lerglete, A. M. Lerglete. — Iwuy, M.M. Queulain; A. M. Flivet-Derieux. — Lesdau, Maire, M. Lerglete, Adjoint, M. Dorchin. — Ligny, M. M. Leduc en remplacement de M. Bauchard; A. M. Maubecq. — Masnières, M. M. Charlet; A. M. Crepin. — Maxnières, M. M. Charlet; A. M. Crepin. — Maxnières, M. M. Vanaique; A. M. Dupoot. — Montigny, M. M. Millau, en remplacement de M. Tamboise; A. M. Gasnet, — Neuville-Saint-Remy, M. Ledoux; A. M. Derly — Nayelles, M. M. Crepin; A. M. Derly — Nayeles, M. M. Crepin; A. M. Derly, — Nayeles, M. M. Crepin; A. M. Derly, — Nayeles, M. M. Crepin; A. M. Derly, M. M. Millot; A. M. Calliau. — Saint-Henain, M. M. Millot; A. M. Charlet; A. M. Charlet; A. M. Charlet, A. M. Charlet, A. M. Parent.

M. Parent.

Sommaing, Maire M. Bruyère; Adjoint M. Vinoix. — Thun-Lévèque, M. M. Charlet; A. M. Lerongs. — Tifloy, M. M. Leleu; A. M. Brecq. — Villers-Outraux, M. M. Leduc, en remplacement de M. Simop; A. M. M. L. Callet et A. Caillet. — Villers-Plouisch, M. M. Loubry; A. M. Caron. — Walincourt, M. M. Proy; A. M.M. Galliègue et Bioudeau.

M. Glaize, instituteur-adjoint à Lille (école de la rue d'Artois), est nommé ins-tituteur public à Connes.

Le Journat offictet annonce les nomi-nations suivantes de percepteurs : MM. Dubois, à Mons-en-Pévèle ; Dac-quet, à Bassieux ; Hermand, chef de bu-reau à la préfecture, à Mœuvres ; Lou-chet, à Villers-sire-Nicole, en remplace-ment de M. Lesage, nommé à Tournon (Lot-et Garonne).

(Lot-et Garonne).

M. Jacquier, avocat à la Cour d'appel de Lyon et professeur à la Faculté catholique de digoit, que nos concitoyens ont eu le plaisir d'entendre l'année dernière dans une conférence sur la liberté d'enseignement et les droits des pères de famille, vient d'ètre nomme chevalier de Saint-Grégoire-le-Gr

Votes des députes du Nord. — Scrutin sur l'article 24 (1. r. r. 26) du projet de loi sur la liberté de la presse.
Ont voté pour : M. t. frier, Girard, Guillemin, Louis Legenne, Pierre Legrand, de Marcère.
Tous les aures députés ont voté contre.

Par arrêté ministoriel en date du 21 jan-vier 1881, Mile Gauwain, employée au bu-reau postal de Fives-Lille, est nommée ré-ceveuse à Roucq, en remplacement de Mile Gros appelée à Carnières.

Un feu de cheminée s'est déclaré, ce matin, dans une maison de la rue des Fabricants. Quelques poignées de gros sel ont eu raison de ce commencement d'incendie.

Le journal hebdomataire, La Reforme Le journal hebdomataire, La Kejorme Sociele, dont nous avons annonce l'ap-parition, il y a six mois, cesse sa publi-cation parsuite de la détermination prise par M.Chéri Dumez.son directeur gérant, « d'abandonner la politique militante. »

Avant-hier soir, Felicité Marles céli-Avant-hier soir, Felicité Marles, célibataire, âgée de cinquante-six ans, rentière, demeurant Place Philippe de Girard, à Lille, venait de rendre visite à une de ses voisines, malade, demeurant dans la même maison, lersqu'elle perdit l'équilibre au moment où elle posait le pied sur la première marche de l'escalier, et roula du premier étage au rez-de-chaussée.

Dans sa chute, cette malheureuse femme a eu le craue enfoncé, et elle est morte sur le coup.

Hier soir. Félicité Mar'es, célibataire, agce de cinquante-six ans, rentière, demeurant p'ace Philippe de-Girard, venait de rendre visite à une de ses voisines malade, demeurant dans la même maison. Rite perdit l'équi ibre au moment au elle posait le pied sur la première marche de l'escalier, et roula du premier étage au rez-de-chaussée.

Dan-sa chute, cette malheureuse femme a eu le crâne enfoncé, et elle est morte sur le coup.

a eu le craus sur le coup. La réunion annuelle de la Société

La réunion annuelle de la Société
de Géographie de Lille.

La salle des concerts du Cercle du Nord
s'est trouvée trop petite pour contenir
toutes les personnes qui s'étaient rendues
aujourd'hui à la réunion annuelle de la
Société de Géographie de Lille.
A deux heures et demie, M. Paul Crépy,
président de la Société, ayant à sa droite
MM. Géry Legrand, Telliez, Leger (ler
conférencier) et Guillot, secrétaire, et à
sa gauche MM. Pothé,colonel de gendarmerie; Déjardin, avocat, vice-président
de la Société; Gaston Tissantier (2me
conférencier) et Sverus, secrétaire-genéral, ouvre la séance et prononce les paroles suivantes:

Mesdames et Messieurs,
La Société de Géographie de Lille tient aujourd'hui sa première séance publique annuelle, — elle est heureuse qu'un-auditoire
nombreux et sympathique, dont les dames
rehaussent l'éclaf, at bien voulu répondre à son
appel; — elle est surtout fière que deux savants
éminents aient cousenti à lui prêter le généreux concours de leur parole et de leur expérience pour donner à cette soleantie un attrait
exceptionnel.

Notre Société, Monsieur Leger, Monsieur
Tissandier vous exprime sa profonde reconnaissance pour votre dévouement désintéressé
à sa cause; clie apprécie tout Thoaneur que
vous lui faites en venant maigré vos occupations multiples, et en dépit des intempéries
de la saison, développer et propager let le
goût de la géographie;

Déjà l'élan est donné: les nombreux industriels, les grands négociants de note contresi intelligente et si active, les personnes que
les voyages intéressent.

De tous temps, en effs; l'écude de la géographie a poussé l'homme vers des pays inconnus; elle lui a montre les routes à suiver et les
dangèrs à éviter; elle a donc tout spécialement
contribué au développer en de la visitsation
s'a activé les relations commerciales, source de
la fortune publique.

Aussi, sans remonter aux Argonautes, à la
recherche de la Toison d'or, ni aux Phéniciens
établissant des compoirs aux lies Cas-sitérides,
permettez-moi de vous rappeier

d'actualité.

Il y a juste 200 ans, un Ecossais, nommé
Paterson, de reteur d'un voyage en Amérique,
ilt à ses compatriotes une telle description des
contrees presqu'inconnues qu'il venait de visitef, que, pour subvenir aux frais d'une expédition vers ces riches parages, les lords les

Plus puirsants organisèrent une souscription qui en très peu de temps, rous ilit la valeur de dix millious de nos francs, — c'était, dit-on, la moitie du nu meraire que possedait alors l'Ecosse! — et l'enthousiasme était si grand, que, lorsque la fothile, armée à Leita, voulut lever l'ancre et mettre a le voile, elle faillit ne pouveir quitter ce port, tant était considérable le nombre de ceux qui, désireux aussi de faire partie de l'expédition, se crimponnient aux flancs des navires et les génaient dans leurs manœuvres.

faire partie de l'expédition, se ormponnaient aux fiancs des navires et les génaient dans leurs manœuvres.

Ces navires, Messieurs, se dirigeaient vers la baie de Darien, vers l'isthme de Panama.

De nos jours, nous voyons le monde entier encourager les entreprises d'un illusire Francis, en mettant à sa disposition, sans compter, les sommes nécessaires pour creuser le Canal de Panama.

Qu'esperait afors l'Ecossais Paterson?

Pianter sur ces rives lointaines l'étendart des Stuarts, et livrer à ses comparitoies un reuveau pays à exploiter et à oviliser.

Que veut aujourd'hni M. de Lesseps,? Prouver la bas, comme il l'a prouvé en Egypte, que notre France est toujours vivante et que son génie, toujours jeune, marche et marchera sans cesse a la tête du progrès.

Et si la mer Rouge et la Méditerranée sont maintenant unies et, si bientôt le Pacifique et l'Atlantique mélent, teura caux, ossra-ton nier que la géographie soit la science à laquelle nous devons la réalisation de ces gigantesques travaux qui sont une des gioires de nôtres siècle.

Après ce discours, M. le président donne la parole à M. Suerus, secrétaire général de la Société, qui, dans un résumé souvent interrompu par les applaudissements, démontre l'utilité de la Société, ce qu'elle a fait depuis sa fondation et ce qui lui

de la Société, qui, dans un résumé souvent interrompu par les applaudissements, démontre l'utilité de la Société, ce qu'elle a fait depuis sa fondation et ce qui lui reste à faire. L'espace nous manque aujourd'hui pour réproduire en entier le rapport du secrétaire-général. Nous sommes forcès de remettre à demain cette publication ainsi que celle du compterendu des deux, conférences de MM. Leger et Gaston Tissandier, mais nous sommes heureux de pouvoir constater des à présent que les efforts tentés par la Société de Géographie pour propager chez nous le goût de ce te science ne sont pas restés infructueux.

M. Tissandier, pris au dépouvru par suite d'un accident survenu à ses appareits télephoniques pendant le transport, a dû changer le sujet de sa conférence et, pendant une heure, il a teux son nombreux auditoi e sous le charmé de sa paroie, en traitant l'intéressante question de la direction à pouvoir donner aux ballons, émaillant sa conférence e récits émouvants et surtout de faits dehotant chez lei un ardent patriotisme.

Nous terminons ce rapide comptendu de la réunion en félicitant les conférenciers de l'attrait tout particulier qu'ils ont su donner aux sujets traités par eux et en les remerciant d'avoir bien voulu prêter leur précieux concours à la Société de Géographie, car nous devons reconnaître que l'étude de cette science est loin d'avoir atteint chez nous le développement qu'elle comporte et nous déclarons hautement que toutes nos sympathies sont acquises à ceux dont les efforts tendent à faire connaître les immences ressources que le commerce de nattre région peut retirer encore du monde entier par la connaîtse les immences ressources que le commerce de nattre région peut retirer encore du monde de la géographie.

TRIBUNL CORRECTIONNEL DE LILLE

Contravention à la loi sur l'ins-cription des matières précieu-

cripti; m des matteres precieuses.

Aujourd'hui revenait, pour la seconde fois, devant la 3e chambre correctionnelle, le procès intenté à six bijoudiers de Lille pour defant d'inscription d'achats de matières précieuses, confornément a la loi de l'an IV prescrivant d'inscrire sur un registre spécial les noms et adresses exacts des personnes qui leurs vendent des objets précieux.

Me Roche et Delemer sont au banc de la défeuse.

Voice les faits qui ont amené l'affaire acce

éfeuse. Voici les faits qui ont amené l'affaire ac-

défense.
Voici les faits qui ont amené l'affaire actuelle.
Aumois d'octobre dernier, des vols nombreux de boucles d'oreilles sur de petits enfants étaient constatés presque journelment. La police découvrit factiement les bijoutiers qui avaient racheté ces produits de vols. Plusieurs de ces négociants avaient négligé d'inscrire les noms et demeure de la vendeuse.

A l'ouverture des débats, M' Roche, au nom de M. Decoëne et des bijoutiers incriminés, depose des conclusions tendaut à faire déclarer la nuilue 'e l'action itentée à son client.
Le procès-rerbal, base de l'accusation actuelle, n'a pas été drosse par des agents des fluances, mais par un commissaire de police qui n'avait pas qualité pour ceta.
La visite de police avait lieu le 4 octobre, l'inscripion a lieu le 9 et c'est le 29 décembre, 2 mois plus tard, que le vérificateur des matières précleuses ve, baise!
L'avocat cite divers arrêts, que rapporte Dalloz, et qui donnent pleimement raison à la défense.
Dans un jugement fortement motivé, le tribunal acquitte M. Decoëne et condanne fes 3 autres oacusée à 200 francs d'amende chaoun.

Evrogne récédivisste.

auties co-accusée à 200 francs d'amende chacun.

Evrogne récidiviste.

On dit souveut d'un homme ivre qu'il est gai. En bien l'attitude de J.-B. Quenuesson devant le tribunal dement ce dicton pupulaire. Il est vrai que le prévent vient ici aujourd'hui pour la 22e fois et toujours pour le unemo motif. l'ivroguerie. Il a 61 aus et il est tisserand à Lille... de son métier, mais, dit-il, comine la vue baisse, force lui a été de« tendre une au-tre corde à son arc. » Il s'est en conséquence—c'est toujours lui qui parle—établi marchand de macarous, noix etc., qu'on gague au moyen de coups de dés

Soulement, pour trouver des joueurs, il faut courir les calvarets. Pour lors on boit un verre par ci, un autre par la ; le métange est permicieux, et.... dure par la ; le métange est permicieux, et.... dure concentration de la consequence.

M. le Président coupe court à la démonstra-

M. le Président coupe court à la démonstra-tion. Cela n'explique pas pourquoi vous buvez toujours comme ceia, dit-il au prévenu. — Il fant que vous sachiez, mon Président, que l'on ne vent pas toujours me payer mon dû; on me traite de galeriem (sic); on me fait tourner comme une toupie. Puis, je. me mets en coplère et... je suis ivre : Il le faut bler Le tribunal prend à moitié le pauvre vieux en que commisération en ne l'envoyant à la pri-son que pour un mois.

en commisèration en ne l'envoyant à la prison que pour un mois.

— Et si on me traite encore de galèrien?

— Vous vous plaindrez au commissaire, lui dit M. le Président.

Coups.

Il y a huit jours, à l'estaminet du Petil Saint-Roch, en la commune de Roucq, diverses personnes étaient attablées et M. Cordier, boulanger de la locatide, réclamait à un nommé Eoussemart, tisserand, une dette de 80 trancs. Il fut convenu que le lendemain Boussemart paierait à Cordier la moitié de cette somme et l'on se quitta bons amis.

Maiheureusement, sur la route l'accusé, Liérin Delannoy, moitié sérieux, moitié plaisant, dit au débiteur : « ma foi l'à des flamands comme cela — Cordier est belge — on ne paie l'accider, qui marchait que fluse sant, die un marchait que fluse sur avant.

sant, dit au débiteur : « ma foil à des fiamands comme ceia — Cordier est beige — on ne paie rien. »

Cordier, qui marchait quelques pas en avant, témoigna son mécontentement, alors on s'empoigna, on se cuibata quelque peu. Le nommé Dutilleul, employé ac Cordier, vient au secours de son patron et, quoque cousin de l'accusé Delannoy, prit parti contre lui. Bref, tout se cempliqua si bien qu'il est difficile de bien préciser les choses au milieu des dires contradictoires des témoins.

Me Dauchia profite habitement de cette obscurité qu' couvre les faits criminels et pl ide l'acquittement, au moins des délits de coups, l'affaire se résumant en une sim, le contravention de tapage nocturne.

Le tributal condamne Delannoy à 23 francs d'amende et aux frais.

Bris de clôtures. — Violences.

d'amende et aux frais.

Bris de Clôtures. — Violences.
Le nommé Heuri Lurand, d'Haubourdin, fuit depuis plusieurs : anu-es le désespoir des habitants du quartier qu'habite la fille Planque sa maîtresse. Ce sout saus cesse des scènes de violence et de tapage qui scandalisent tous les voisius et troublent leur repos. L'accusé a même été déja, et tout récemment, condamné de ce chef.

Un témoin, M. Fremaux, raconte que, ré-

veillé une fois de plus, à minuit, per le bruit qui se faisait chez Planque; il à entendu celui-ci crier au secours. Lo temoin arriva et vit le père Planque, la rigure cyratigués, la chemise en lambeaux, ta vaisseile walt été brisee, les

père Planque, la figure caratique, la chemise en lambaux. La vaisselle avait été brisée, les portes enfoncées.

Le plaigaguf Jui dit que entendant frapper à sa porte, it s'était levé, mais voyant que c'était Lurand, il lui avait fermé la porte et qu'alors ce'ui-ci avait enfoncé cette clôture, puis l'avait frappé lui-même.

Mme Ve Droulez, une autre voisine, a entendu l'accusé dure dans la rue qu'il votiait tuer Planque e coups de couteau, etc. Le témoin dit que, depuis 8 aus la vie n'est plus supportable dans le quartier à cause des violences de laccusé. Celui-ci donne poèr toute excuse qu'il royait Planque absent et que lui demandant une allumette pour allumer sa pipe, il s'est jeté sur lui.

Un mois de prison et 50 francs d'amende.

— DUNKERQUE.— On vient de retrouver à la côte les débris d'un bateau de pêche de Dunkerque, appartenant à M. Pourre. Il était parti de Dunkerque avec six hommes d'équipage, plus le patron, qui ont pert tous les sept. Ils laissent vingt et un orphelins.

Les matelots peris à bord du canot lamaneur numéro 11 laissent sept orphelins dont six au-dessous de treize ans. Des listes de sous-cription s'organisent pour venir en aide à d'unsai affreuses misères.

— Maing. — Un ancien habitant de Maing, le nommé Dumetz, qui était allé s'établir à Amiens, il y a queique temps, est revenu dans sa commune, et s'est pendu hier soir dans une

grange.

— DOUAI. — Le nomme Drouvin, Théophile-Adolphe, âgé de 31 aus, portef ûx, natif de Douai, s'est pendu hier 28 courant vers minuit, dans sa chambre, rue d'E-querchiu, 58

— On attribue ce suicide à un des accès de folie auxquels il était aujet et qui étaient la suite d'une blessure reçue à la tête en 1870 à la bataille d'Orléans.

Drouvin laisse une veuve sans enfants.

Drouvin laisse une veuve sans enfants.

— Le sieur Lecouffe, l'officier de nompiers, poursuivi pour délit de fraude électorale, a été condamné par jugement de ce jour 29 janvier, a six jours d'emprisonnement, et a cinq cents frains d'amende. (Tribunal correctionnel de Doan.)

Donai.)

— HELESMES. — E. Jones, maréchal-ferrant, avait acheté un fusil simple qu'il voulut transformer en fusit à percussion. Au lieu de tarauder la culasse, il fit une simple soudure. Essayant alors ce fusil, la charge revint en arrière, et il la reçut dans la tête, qui fut fracassée. Une partie de la cervelle jallit a terre. Le pauvre homme a trois enfauts en bas âge. Ce malbeur a produit une douloureuse impression dans la commune.

— Airs. — M. Descamps, ancien maire, a douné sa démission, et M. Fauquette doit, solon les probabilités, le remplacer.
— Hazerseuck. — Nous apprenons avez plaisir que MM. les Couseillers municipaux d'Hazebouck, récemment élus, en témoignage de leur reonnaissance, ferontchacun à leurtuur, distribuer aux pauvres un wagon de charbon.

teur, distribuer aux paurres un wagon de charbon. Ge bel xemple de générosité trouvera, nous l'espérons, de nombreux imitateurs. C'est en ce moment, où la saison est si rigoureuse que les hommes au cœur large et généreux doi-vent se montrer.

veut se montrer.

— Herrecourt. — Le 25 janvier dernier, le nommé Ture (Casimir), agé de soixante-seize aus, sans profession, demeurant à Herbecourt, a été trouvé prindu a une chaîne en fixee à une poutre du plancher dans une chambre. chambre.

Ce malheureux était atteint d'une maladie incurable qui ne lui laissait pas conscience de ses actes.

ses actes.

ORCHIES. — Dans son audience de samedi, le tribiunal correctionnel de Doual a jugé
l'affaire du sieur Caspain, âgé de 60 ans, charcutier a Orchies, incuipé de tentative de corruotion électorale lors des dernières élections
vancicales.

runtion électorale lors des dernières élections municipales.
Cet individu est accusé d'avoir, 4 offert la somme de 2 francs à quelques électeurs s'ils voulaient voter contre la liste républicaine.
2 offert 2 centimes par bulletin de la liste Sturne qui lui serait rapporté.
L'accusé à déja subi une condamnation pour tromperle sur la quantité de la chese vendue.
Maigré ses protesfations d'innocence, le tribunal le déclare coupable et le condamns à 100 francs d'amende et aux dépens. (Progret).

ARRAS. — Un incendie a éclaté dans la nuit de samedi à dimanche vers minuit, dans la boulangerie de M. Pradon Régis, rue Sainteboulangerie de M. Prauon Reps., ...
Claire.
Cette boulangerie, une écurie et un hangar ont, été détruits avec tout ce qu'ills renfermaient; matériel, farine, son, foin, paille, etc.
Les dommages sont estimés à 10,000 fr. ils sont assurés. Gause accidentelle.

sont assurés. Gause accidentelle.

ROUWROY — Ce n'est point comme nous l'a fait d'îre le télégraphe, Benjamin, que les victimes de Rouwroy, dont nous avans parlé hier, se nomment bien Rougamont.

L'onquête ouverte samedi par le Parquet sur le théâtre de crime a été suivie, hier, d'une visite domiciliaire à Lens, chez les deux genéres de la veuve Rougamont, soupçennes de l'horrible crime.

D'après les suppositions faites les assassins out penétré sans lumière dans la chambre à coucher où reposaient Louis Rougamont et sa mère.

coucher où repesaient Louis Rongamont et sa mère.

Ils sont allés droit au lit de Louis et l'ont assommé à coup de marteaux sur sa couphe, où ils l'ont laisse le croyant mort. Aux cris de son fils et au bruit causé par les assassins in mère, femme d'une soixantaine d'années, se serait levée, aurait voulu allumer une lumière; mais les assassins ne lui en auraient pas donné le temps, ils seraient tombés sur elle avec leurs marteaux; elle avec leurs marteaux; elle avec leurs marteaux; elle avec leurs marteaux; elle avec leverché à s'esculiver en se précipitant dans l'escalier et c'est l'a que les misérables l'auraient achevée.

Ouelle était leur intention après cet odieux

vée. Quelle était leur intention après cet odieux drami, elle n'est pas encore, bien déterminée, mais il est probable que l'éveil donné par les aborements d'un chien leur a fait prendre la

abotements d'un chien leur a fait prendre la fuite. A la date d'hier, Florimond Rougamont, qui est âgé de 28 ans, vivait encore, mais n'avait pu jusqu'alors donner des reuselgnements sur les coupables. L'enquête de samedi a amené l'arrestation des deux gendres de la veuve Rougamont do-L'enquete de sament des deux en la company des deux gendres de la veuve Reugamont do miciliés à Lens et y exerçant une profession dans laquelle le marteun est l'outil principal Ces deux individus étaient dit-on, faloux de voir Louis Reugamont possédant la maison paternelle, celibataire, tailleur et cabaretier c'était naturel que sa mère ait habité chez lui méanmoins on se souviendrait de propos tenus

neaumoins on se souviendrait de propos tenua par les deux gendres qui avaient plusieurs fois exprimés des menaces à ce sujet.
La visite domiciliaire dont nous parlons plus haut a, parait il. décidé le parquet d'Arras a retourner i Rouvroy ce matin de bonne heure:
Une die natance particulière à signaler c'est que i n'n'a par retourner le ou les instruments du crime à Rouvroy et que l'un des gendres de la veuve Rougamont a, parai-il, dit avoir per us sou marteau à Armentières, où il avrait tu vaillé tout récemment.
A demain d'autres détails.

A demain d'autres details.

Etat-C: vil de flou baix. —
Déclarations de maissances du 30 janvier. —
Jean Fleurquin, rue des Parvenue, 55 — Octavie Declerck, rue Jacquart, ceur Degas, 11. —
Céline Debuisne, rue de la Potennerie, 75. —
Alexardre Dubois, rue du Coq Français. , cour Derville. — Marie Serbruyas. rue des LanguesHaies, cour Graux, 4. — Erneetine Desohamps, rue de la Vigne, ceur Hugue, 6. — Meria Liebett, rue de la Conférence, 2. — Eveliue Vergin, rue de la Fosse-aux-Chênes, 48. — Ernest Lalot, rue de Naples. — Alice Sloene, rue Bayart,
32. — Victorine. Williame, rue des LonguesHaies, 41. — Louis Deleporte, contour de l'Eglire St-Martin, 3. — Philomène Diougre. rue du Pile. maison Lepers, 2. — Henri Levillón, rue Beaurewaert, cour Verkinder, 1.

DECLARATIONS DE DÉCES du 30 janvier. —
Zoé Caq, 34 ans, 9 mois, ménagere, rue StAntoine, 35. — Malvina Hibon, 3 jours, rue d'Alma, 34. — F-licie Dopise 36 ans. marchaude d'etoffes, rue du Curé, 4. Albert Deversin, 7 ans rue du Fontenoy, 194. — Llémence
Clorieux. 4 mois, rue des. Arts prolongée, cour
Fouraier, 9.

Je ne temps les tom sujet de bouche petites Nul l'accid moi. Vu existai verser l'enfan Le con ner le evait d Les consemi entre à joier le sudan Agré salutat

- N. station Louis, de Gan a mac train. C'est et bureau le dép cadaver tuné de La six he agée d détait oc charbou portes (prolonn arrivau pas la par le 3 tua sur - An est arrition de De Wol Deurne a été été de maan du mail pital.

— U petite

Dame oubli. Son to service to ser

La fe

No
restati
l'assass
celle di
lant, ar
eu, dit
maltres
melize,
suppose
Julie et